

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2012

PROCES VERBAL

Présents : LUCAS – LOPES - HENAFF - LAMANDE – DANIEL – BIANNIC - JEFFROY - FOURNIS- LE BERRE – PHILIPPE - LE BRIGANT - MORINIERE – PERES-RAVOUX - GUEHL - LE GALL – DAGORN – LE BIHAN – SUC.

Absents avec procuration : LE BRIS donne procuration à HENAFF.
PETIBON donne procuration à DANIEL.

Absent : LE BIHAN.

Secrétaire de séance : HENAFF.

Le procès verbal de la séance du 12 juillet 2012 est adopté.

❖ BILAN SAISON 2012

Mr LE BERRE présente les tendances observées auprès des professionnels du tourisme. Le mois de Juillet est morose avec seulement 30 % de satisfaction. Le mois d’Août recueille 58 % de satisfaction.

Les hôtels subissent une baisse d’activité sur la saison 2012. Les campings, les meublés/gites et surtout les résidences de touristes enregistrent de bons résultats. Les hébergeurs notent toutefois une baisse de la consommation.

L’Office de tourisme annonce une fréquentation de 13 378 visiteurs et 5 145 demandes guichet pour la « lieue de grève » en 2012.

L’opération CAP ARMOR a été bien suivie par les estivants et notamment les nouvelles activités : « Marche aquatique – aquagym et hip hop ».

Le Camping de Saint Eflam présente une légère baisse en Juillet de 1,95 % et une hausse de 9,2 % en Août ; une saison très convenable ; la piscine est un atout.

Mr LE BERRE dit que deux groupes de gens du voyage ont été accueillis au camping. Un don de 290 € a été versé au C.C.A.S.

La SNSM, en charge de la surveillance des plages, présente un bilan positif et notamment aucun accident à déplorer.

Le circuit des chapelles a totalisé 330 personnes aux divers concerts.

Le Maire ajoute que la météo a été particulièrement défavorable en Juillet. Au mois d’Août, les plages ont été très fréquentées, notamment SAINT EFFLAM. La « Menhir Parade » a attiré beaucoup de monde à PLESTIN. Mr SUC suggère de présenter des « Menhirs » dans le Centre Bourg pour les personnes qui ont des difficultés à se déplacer.

Mr LAMANDE donne des informations sur le bilan algues vertes : 20 000 m³ ramassés cette année contre 25 000 m³ l’année passée. Depuis quatre ans, on constate une stabilisation des quantités ramassées avec un léger fléchissement cette année.

Le coût du transport a diminué depuis que les algues sont disposées en tas et égouttées avant enlèvement.

Mr LOPES précise que les dépenses liées aux algues vertes relèvent de LANNION TREGOR AGGLOMERATION

Mr LAMANDE dit que les taux de nitrate baissent sur le bassin versant ; les conséquences sur la production d’algues vertes ne sont pas faciles à évaluer

❖ PROJET DE STRUCTURE MULTI ACCUEIL

Mme PERES-RAVOUX expose que le C.I.P.E., en relation avec la CAF, travaille depuis quelques années sur la possibilité de mettre en place un accueil pour les enfants de moins de 3 ans sur PLOUMILLIAU et PLESTIN ; chaque structure est ouverte à mi-temps.

La CAF subventionne la construction du bâtiment et le fonctionnement.

Le mode d'accueil de cette structure est adapté aux besoins des enfants et des familles (accueil régulier ou occasionnel).

Le coût de fonctionnement est estimé à 183 450 € ; la CAF (contrat CEJ) prend en charge 50 à 55%. Il reste 46 880 € à financer par le C.I.P.E.

La participation des Communes sera calculée en fonction du nombre d'habitant (50 %) et du nombre d'heures d'utilisation (50 %).

Les tarifs demandés aux familles tiendront compte du Quotient Familial.

La structure multi accueil pourrait être incorporée au projet d'école maternelle pour PLESTIN-les-GREVES. La Commune de PLOUMILLIAU prendrait le projet en compte dans le cadre de la rénovation du centre de loisirs.

Mr BIANNIC interroge Mme PERES-RAVOUX sur les conséquences de ce service pour les assistantes maternelles.

Mme PERES-RAVOUX dit que le « multi-accueil » vient compléter le travail des assistantes maternelles qui ont d'ailleurs été associées au projet dès le départ. Le « Relais Assistantes Maternelles » ne sera pas supprimé.

Mr LAMANDE souligne l'aspect social de ce service ; cela répond à la demande des familles. L'utilisation du « quotient familial » tient compte des ressources.

Le Conseil Municipal donne un accord de principe à la création d'une structure collective multi-accueil, située sur les Communes de PLOUMILLIAU et de PLESTIN-les-GREVES.

❖ ALIENATION D'UN RELIQUAT DE CHEMIN RURAL A HENT MEUR – DEMANDE DE MR JEAN-CLAUDE LAMANDE

Mr LAMANDE, adjoint au maire, concerné par cette affaire, quitte la séance.

Le Maire rappelle les étapes de ce dossier :

- Demande de Mr Jean-Claude LAMANDE, le 02/11/2010,
- Accord de principe du Conseil Municipal en date du 12/04/2012,
- Enquête Publique du 21/05 au 08/06/2012 avec deux permanences du Commissaire Enquêteur,
- Avis favorable du Commissaire Enquêteur (avis et rapport du 22/06/2012),
- Le Service du domaine a fixé à 12,69€ le prix du mètre carré.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la vente de la parcelle YI125 d'une surface de 279 m².

L'assemblée décide, à l'unanimité, la vente de la parcelle YI125 au prix de (279m² x 12,69€) = 3 540,51 € à Mr Jean-Claude LAMANDE.

❖ ACQUISITION TERRAIN DES CONSORTS MAHE à PEN AN ALLEE

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'acquisition de la parcelle YI12 d'une superficie de 2 107 m² située à Pen an Allée, propriété des consorts MAHE. L'acquisition de ce terrain permettra d'entretenir plus aisément les busages sous voirie. Le renforcement du busage peut également être envisagé. Le prix est fixé à 1 264 € (0,60€ le m² x 2 107 m²).

❖ SAPEURS POMPIERS – ALLOCATION VETERANCE

Le Conseil Municipal décide le versement de l'allocation vétéranse aux 10 bénéficiaires pour un montant de 4 444,60€.

❖ CONTRAT DE MAINTENANCE INFORMATIQUE - AVENANT

L'Assemblée adopte l'avenant au contrat de maintenance matériel proposé par JVS-MAIRISTEM pour de nouveaux équipements implantés au bureau de la Police Municipal et au P.I.J.

❖ CONVENTION TREGOR HAND BALL

Un entraîneur intervient au sein de Plestin Handball depuis plusieurs années ; la Commune participe financièrement à ce dispositif.

Mr BRIGANT propose la prise en charge par la Commune de 127,5 h pour l'année 2011/2012, soit un montant de 1 530 €.

Le Conseil Municipal décide de ne pas reconduire la convention Trégor Hand Ball pour les années suivantes.

❖ INFORMATION SUR LA SITUATION BUDGETAIRE

Mr LOPES présente à l'assemblée un état sur la consommation des crédits au 12/09/2012 et souligne au chapitre 011 les pourcentages de réalisation sur plusieurs articles :

- 60611 :	eau et assainissement :	91%
- 60612 :	énergie – électricité :	87 %
- 60621 :	combustibles :	88 %
- 60622 :	carburants :	94 %
- 60631 :	fournitures d'entretien :	121 %
- 6064 :	fournitures administratives :	96 %
- 611 :	contrat de prestations de services :	73 %
- 61521 :	entretien de terrains :	161 %
- 61558 :	entretien matériel roulant :	174 %
- 6232 :	fêtes et cérémonies :	142 %

Chapitre 012 : frais de personnel : 69 % la réalisation est conforme à la prévision.

En recettes, Mr LOPES note un solde positif de 1 700 € au compte « remboursement arrêt maladie... ». Aux chapitres 73 (fiscalité) et 74 (dotations de l'Etat), les pourcentages sont respectivement de 49 % et 63 %. Ces recettes sont versées chaque mois par douzième.

En section d'investissement dépenses, des projets non réalisés :

- travaux SDE qui connaissent des retards importants,
- matériel de désherbage mécanique pour 22 000 €. Mr DANIEL précise avoir récemment assisté à des démonstrations de matériels au « salon vert »,
- sur le programme taxe de séjour, il reste 1 200€,
- travaux de bâtiment : une réalisation de 81 770€ pour une prévision de 563 390€, le chantier de la salle des sports Marcel HAMON vient de démarrer. Mr LOPES rappelle qu'il manque 40 000€ pour le financement de ce programme.

Le programme voirie est réalisé à hauteur de 867 262 € pour une prévision 1 719 390 € ; la rue des écoles 1^{ère} tranche n'est pas engagée. L'aménagement foncier est mandaté pour 629 836 €. L'inscription budgétaire est de 1 307 000 €.

❖ QUESTIONS DIVERSES

➤ Acquisition du terrain de Mr KERLIRZIN – Pont ar Porthéour

Mr KERLIRZIN ne souhaite pas vendre les parcelles G 1592 – 85 et 882 indiqués dans la délibération de Juillet 2012. Il convient donc de délibérer à nouveau pour exclure ces parcelles. Seule la parcelle G1589 est vendue à la Commune.

➤ Propriété LEZEC à LEC'H HAMERY

Demande d'aliénation d'une portion de chemin rural d'une surface de 165 m². L'Assemblée considère que ce chemin ne présente plus d'intérêt pour la Collectivité et donne un accord de principe à la vente de ce terrain après accomplissement des formalités légales et règlementaires.

➤ Dégrèvement assainissement collectif – Mr et Mme MESCAM

Une fuite de 29 m³ a été constatée sur le réseau eau potable. La facture assainissement sera calculée sur la consommation moyenne des 3 dernières années.

➤ Sinistre au port - franchise

« NAVIMUT assurance » réclame le versement de la franchise retenue par l'assureur de la Commune. Accord du Conseil Municipal pour le versement de 256 € à NAVIMUT pour le sinistre survenu sur le bateau de Mr VAN MUYLDERS.

➤ BAO ACOU – Subvention 2012

Le maire rappelle à l'assemblée le projet « les amants de Plestin-les-Grèves » animé par la Compagnie BAO ACOU et propose le versement d'une subvention de 500 € pour 2012 – Accord du Conseil Municipal.

➤ Maintenance Copieur RICOH AF1022 :

L'assemblée communale approuve le contrat de maintenance proposé par « Générale de bureautique ». Le coût copie est de 0,011470 € H.T.

➤ Demande d'aide financière pour une formation – Mr David MEUROU

Le Maire présente la demande de Mr MEUROU, animateur auxiliaire au Service Enfance Jeunesse qui souhaite suivre une formation monitorat skateboard. Les frais d'hébergement, de transport et restauration ne sont pas pris en charge par la Région. L'intéressé sollicite la Commune pour un montant de 2 980 euros. Le Conseil Municipal constate que Mr MEUROU n'est pas titulaire dans les Services Communaux et que les retombées bénéfiques de cette formation pour la Commune ne sont pas avérées. Il est décidé de ne pas accéder à la demande de Mr MEUROU.

➤ Service Enfance Jeunesse

Un temps partiel 80 % est accordé à Mme Cécile CRESSEVEUR pour un an. L'organisation de ce temps de travail tiendra compte des besoins du service.

Le séjour ski doit s'organiser prochainement ; le Conseil est invité à se prononcer sur la reconduction ou non de ce séjour.

Le Maire propose de réunir rapidement la Commission Communale concernée.

➤ Demande d'alignement – Rue des Lilas

Le Maire expose que la Commune a été sollicitée pour la délivrance d'un alignement Rue des Lilas. Il apparaît que la rue des Lilas est propriété des riverains. Le Conseil Municipal est favorable au transfert de cette voirie dans le domaine communal.

➤ Admission en non valeur – Commune – Camping – Caisse des écoles - Assainissement

Le Maire expose la liste des admissions en non valeur présentée par le Trésorier :

- Budget Commune : 7 531,36 € (Centre de loisirs – Garderie et Divers),
- Budget Assainissement : 3 935,85 € (Année 2011 / 2012),
- Budget Camping : 743,01 (Année 2010),
- Caisse des Ecoles : 192,35 (Cantine 2010 / 2011 / 2012)

➤ Chantier Salle Marcel HAMON - Avenants

Le Conseil Municipal donne son accord pour des travaux supplémentaires :

- La Maison du bâtiment :
 - ✓ Démolition d'un doublage
 - ✓ Enduit monocouche 10 m² : 658,20 € H.T.
- Sarl MOTREFF
 - ✓ Menuiserie alu laqué : 2 576,20 € H.T.

➤ Agrandissement du cimetière – Rue de Kergus

La Sous-Préfecture de DINAN a communiqué en Mairie la procédure à suivre pour l'agrandissement du cimetière. Le dossier de demande d'autorisation devra contenir les pièces suivantes :

- extrait cadastral avec positionnement du projet,
- rapport d'enquête publique,
- rapport hydrogéologique.

➤ Acquisition de terrain à Pen ar Vern (Chapelle St Gestin)

Le Conseil Municipal se prononce favorablement pour l'acquisition des parcelles YB93 et YB94 situées autour de la Chapelle Saint Gestin à Pen ar Vern. Il convient de faire des propositions aux propriétaires.

➤ Contentieux Commune / Association Plestin Environnement – Versement d'indemnités

Le Maire rappelle que le permis de construire de « Foncière et Développement » à Saint EFFLAM a été jugé devant le Tribunal Administratif de RENNES et le jugement a été confirmé par le CAA de NANTES.

La Commune a été condamnée à verser à l'Association des indemnités pour frais de 1 000 € par le Tribunal Administratif et de 2 000 € par la CAA.

➤ Convention Collège du Penker – Utilisation du gymnase

Les associations utilisent le gymnase du collège en dehors des heures scolaires.

Le Principal du Collège propose à la Commune la signature d'une Convention pour fixer les conditions techniques et financières de la mise à disposition du gymnase.

La Convention prévoit notamment une participation de la Commune pour le chauffage, l'eau, l'électricité, ainsi que pour l'entretien du matériel et des locaux.

➤ Acquisitions foncières à Pont ar Porthéour – Indemnisation de l'exploitant agricole

Le bail agricole de Mr MARTIN a été interrompu par l'acquisition, par la Commune, des terrains de Mme LE TREUT.

Il est proposé le versement d'une indemnité d'exploitation en application des barèmes de la chambre d'agriculture.

Le bail porte sur une surface de 1,8 ha ; le montant de l'indemnité s'élève à 6 200 €.

Accord du Conseil Municipal

➤ Réalisation d'un emprunt CMB – Nouvelle délibération

Le Conseil Municipal a retenu la proposition du C.M.B. pour un prêt de 197 000 € sur 12 ans lors de sa séance du 12 Juillet dernier. Une erreur de plume s'est glissée dans la rédaction de l'extrait des délibérations. Il faut apporter la précision suivante : taux fixe : 4,66%.

➤ LANNION TREGOR AGGLOMERATION – Prestation Balayage

LANNION TREGOR AGGLOMERATION propose la location d'une Balayeuse pour 60 € de l'heure pour le matériel et 28,13 € pour le chauffeur.

➤ LANNION TREGOR AGGLOMERATION – Auto-stop participatif

Il s'agit d'une solution de transport alternatif à la voiture solo. Un kit est fourni par l'Agglomération pour permettre au stoppeur de s'identifier. Le conducteur participatif, identifiable grâce à un macaron apposé sur le pare-brise, s'arrête sans gêner la circulation, et conduit gratuitement le stoppeur à l'endroit désiré.

Mission de la Commune :

- présenter et faire signer la charte d'utilisation,
- remettre le kit fourni par LANNION TREGOR AGGLOMERATION,
- mettre à jour le tableau de suivi des inscriptions.

➤ LANNION TREGOR AGGLOMERATION – Spectacle de Noël

L'Agglomération propose, aux enfants des écoles, un spectacle de Noël au Carré Magique. Une participation de 4,50 € par élève est demandée à la Mairie.

➤ Logements sociaux – Décompte préfectoral

Les 20 lits de la cure médicale de l'EHPAD n'apparaissent pas dans le décompte des logements sociaux. Suite à une demande de précisions émanant de la Commune, la DDTM confirme que la cure médicale n'a pas fait l'objet d'une convention.

➤ Modification de P.O.S. – Enquête publique

L'enquête publique relative à l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2NAca de Pont ar Porthéour se déroulera du 15 Octobre au 17 Novembre 2012.

Le Commissaire-Enquêteur tiendra 4 permanences en Mairie.

➤ Inspection sanitaire au Centre de Loisirs

L'Inspection de la restauration du Centre de Loisirs par la « Direction Départementale de la protection des populations » révèle des non-conformités :

- formation du personnel à l'hygiène,
- contrôle des températures à la réception des produits,
- problème de locaux : séparation circuit propre et sale.

➤ Transport LE GUYADER – Marché transport scolaire

Le Maire souligne avec satisfaction que « LE GUYADER Voyages » conserve ses marchés scolaires pour la prochaine rentrée. Ces marchés, attribués par le Conseil Général, représentent une part importante de l'activité du transporteur.

➤ Journée de l'ANEL (Association Nationale des Elus du Littoral)

Palais des Congrès de Perros-Guirec les 17 – 18 et 19 Octobre 2012.

➤ Arbre remarquable - Inventaire

La Maison de la Consommation et de l'environnement (M.C.E.) a classé deux cyprès de la rue de Kergus à l'inventaire des « arbres remarquables ».

➤ Congrès annuel de l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers des Côtes d'Armor
Centre des Congrès de SAINT QUAY PORTRIEUX le Samedi 20 Octobre 2012.

➤ Association LES PETITS CHEMINS PLESTINAIS

Mr DANIEL annonce une animation proposée au public par l'Association des « PETITS CHEMINS PLESTINAIS » le 23 Septembre – Circuit St HARAN – LE DOURON avec grillades.

➤ Découverte de gravats en campagne

Mr LAMANDE signale que les chasseurs ont repéré des dépôts de gravats dans un chemin de randonnée.

➤ Chemin de Keramanan

Mr LE BRIGANT dit qu'un chemin a été nettoyé au niveau de la propriété PIRIOU ; il est visiblement emprunté par des voitures et fourgons.

➤ Lotissement de Port ar Porthéour - SEM

Mr JEFFROY rappelle le projet de création d'un groupe de travail sur le contenu du cahier des charges du lotissement communal.

Le Maire suggère d'attendre la clôture des acquisitions foncières.

➤ Boite de nuit – Saint HARAN

Mme FOUNIS demande des informations sur l'avenir de la « boite de nuit ».

Le Maire précise que le dossier est géré par le Sous-Préfet.

Fin de la séance à 21h35

Le Maire

A. LUCAS

